



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

OBJET

Vu le Code de la commande publique, et en particulier ses articles L2123-1 et R2123-1° ;

1-Commande publique

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023-32 du 11 février 2023 donnant délégation au Maire de prendre, dans la limite de 500 000 euros HT pour les marchés de travaux et 214 000 euros HT pour les marchés de fourniture et de services, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

1-1 Achat d'une prestation

N° 2023-110

Vu le budget 2023,

Achat du spectacle
" Paloma aux PluriElles " le
vendredi 15 novembre 2024
à l'espace Louis Simon

Vu les crédits prévus au budget 2023,

Considérant la proposition de JUNZI Arts - 56 rue de la Fontaine au Roi - 75011 Paris, pour le spectacle " Paloma aux PluriElles " le vendredi 15 novembre 2024 à l'espace Louis Simon ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 – De signer un contrat de cession des droits d'exploitation avec JUNZI Arts - 56 rue de la Fontaine au Roi - 75011 Paris, pour le spectacle "Paloma aux PluriElles" le vendredi 15 novembre 2024 à l'espace Louis Simon.

ARTICLE 2 – DIT que le montant total de cette prestation s'élève à la somme de 8 967,50 € TTC.

ARTICLE 3 – DIT que les crédits inscrits au 311 / 6232 / 2412.222 sont prévus à cet effet et répartis ainsi :

- acompte d'un montant de 3 000 € TTC sur l'exercice 2023
- solde d'un montant de 5 967,50 € TTC après la représentation du vendredi 15 novembre 2024, sur l'exercice 2024.

ARTICLE 4 – Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à GAILLARD, le 25 octobre 2023

Le Maire,
Antoine BLOUIN



Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 26/10/23

de sa mise en ligne le : 26/10/23

de sa notification le :